

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 7 octobre 2014 à 19 h 30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

- | | |
|-----------------------|---|
| 1- M. Frédéric Bédard | 4- M. Nicolas Mercier(se joint à 19h40) |
| 2- M. François Parent | 5- M. Yvan Tanguay |
| 3- Mme Caroline Lemay | 6- M. Paul Lambert |

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la session.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014
- 4- Dépôt du rapport des dépenses payées au cours du mois de septembre 2014 ;
- 5- Approbation des dépenses autorisées du mois de septembre 2014 ;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de voirie
- 8- Période de questions ;
- 9- Formation Web PG Solutions sur la facturation complémentaire.
- 10- Demande de CPTAQ Monsieur Yvon Côté
- 11- Offre de services professionnels pour l'année 2015 de Therrien Couture avocats
- 12- Demande d'appui de poste Canada
- 13- Demande de dérogation mineure : A) 759 Route Dublin
B) 1866 Rue Dublin
- 14- Entente employés de déneigement pour la saison 2014-2015.
- 15- Modification du dépôt de projet au Fonds de visibilité éolienne.
- 16- Dossier nouveaux arrivants.
- 17- Contrat de prêt pour un réservoir de diesel au garage municipal.
- 18- Projet surface multifonctionnelle
- 19- Journée internationale des personnes âgées
- 20- Ententes relatives à l'adhésion de la ville d'Inverness au circuit électrique
- 21- Offre de service de la MRC pour le service d'un ingénieur
- 22- Varia
 - A) Entente avec le propriétaire du 115,Chemin de la rivière Bécancour
 - B) Demande d'aide financière du club optimiste d'Inverness pour la fête de Noël 2014
 - C) Demande d'aide financière pour l'édition 2014 de la fête des membres d'ORAPÉ
 - D) Demande concernant le 115, chemin de la Seigneurie
 - E) Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
 - F) Offre de service de Solution Eau Air Sol (EAS)
 - G) Site internet de la municipalité
 - H) Travaux de marquage sur les nouveaux trottoirs de la rue Dublin
- 23- Période de questions
- 24- Levée de la séance

R-253-10-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

R-254-10-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que monsieur le maire soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9
SEPTEMBRE 2014**

R-255-10-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**4- DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2014**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 136-2013, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de septembre 2014.

**5-APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE SEPTEMBRE
2014**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de septembre est de : **494,001.80 \$**

R-256-10-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que les dépenses autorisées du mois de septembre soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

6- COURRIER

Roche , Groupe Conseil

Nous offre leurs services professionnels pour la mise en place de notre plan d'intervention municipal pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et programmation des travaux admissibles au programme TECQ (2014-2019).

ORAPE

Remercie la municipalité d'Inverness pour leur contribution financière accordée pour leur service de collation.

Nous informe qu'ils sont un point de dépôts pour les fluorescents et fluo-compactus usagés.

Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Vous invite à donner une aide financière pour leur cause.

CDCÉ

Nous informe que la campagne de sensibilisation visant la lutte aux préjugés liés à la pauvreté se déroulera du 17 octobre au 17 novembre prochain. Un panneau sera installé sur le territoire de la municipalité d'ici le 9 octobre tel que convenu avec eux.

Fédération québécoise des municipalités

Cette fédération lancera le 17 septembre prochain une vaste campagne ne visant rien de moins qu'à réformer en profondeur les pouvoirs des MRC et des municipalités. Leur objectif : faire mieux en nous dotant de tous les outils dont vous avez besoin pour jouer pleinement votre rôle de leader dans vos communautés.

La mutuelle des municipalités du Québec

Nous a fait parvenir leur rapport annuel 2013. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

CLD de l'Érable

Nous informe que l'engagement financier de la MRC de l'Érable auprès du musée du Bronze est terminé. Il serait donc à notre municipalité de se repositionner et de vérifier avec le conseil des maires de la MRC s'il compte renouveler leur engagement envers les attraits touristiques majeurs. Si tel était le cas, le CLD de l'Érable serait probablement en mesure de poursuivre une implication financière.

7- RAPPORT DE VOIRIE

L'inspecteur fait son rapport.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

9- FORMATION WEB PG SOLUTIONS SUR LA FACTURATION COMPLÉMENTAIRE

La directrice générale adjointe désire suivre cette formation qui se déroulera le 29 octobre. Le coût de cette formation est de 150.00 \$ plus taxes.

R-257-10-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness défraie les coûts de la formation offert par PG Solutions au montant de 150.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

10- DEMANDE DE CPTAQ DE MONSIEUR YVON CÔTÉ

Attendu que la municipalité d'Inverness a pris connaissance de la demande de M. Yvon Côté, laquelle consiste à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit consentir un droit de passage d'une largeur de 50 pi en faveur des lot 570 et 573, d'une superficie approximative de 17 321 m², afin de donner accès aux lots enclavés de son épouse, Mme Irène Gingras qui sont situés en zone non-agricole.

Attendu que la demande se situe sur une partie du lot 511 du cadastre du Canton d'Inverness.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité d'Inverness doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par M. Yvon Côté.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 4 et 7 avec des limitations de surabondance d'eau (W) et de sols pierreux (P), selon la carte de la classification de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada.

Attendu qu'il y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car l'utilisation ne changera pas et que la demande ne vise qu'à donner accès à la propriété enclavée.

Attendu qu'il y aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles déjà existantes et futures car la demande ne changera pas l'usage agricole actuel et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins.

Attendu qu'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande.

Attendu qu'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car la propriété ne sera pas aliénée et qu'un chemin est déjà existant, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Attendu que la demande d'autorisation n'a pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que qu'il n'y a pas d'impact sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera amplement suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

R-258-10-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne son appui à la demande de Monsieur Yvon Côté. Le lot visé par cette demande est une partie du lot 511, rang 7 du Canton d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**11- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANNÉE 2015 DE
THERRIEN COUTURE AVOCATS**

Attendu que le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité d'Inverness une offre de services professionnels pour l'année 2015;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En Conséquence,

R-259-10-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la Municipalité d'Inverness accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2015.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

12- DEMANDE D'APPUI DE POSTE CANADA

SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant

la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

R-260-10-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

QUE la municipalité d'Inverness fasse parvenir un extrait cette résolution à la ministre responsable de Postes Canada qui demande que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QUE municipalité d'Inverness fasse parvenir un extrait cette résolution qui demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

13- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A) 759 Route Dublin

Le demandeur désire construire une remise de 10 pieds X 16 pieds en cour avant. Pour se faire, il souhaite déroger à la réglementation applicable en invoquant une dénivellation trop importante à l'arrière et à côté et à la présence de fils électriques. De plus, l'emplacement visé possède un sol suffisamment au niveau et solide en raison de la présence de roc.

L'article 7.1.3 du règlement de zonage # 75 du Canton indique que les bâtiments accessoires ne peuvent pas spécifiquement être implantés dans la cour avant.

Attendu que la construction ne cause aucun préjudice puisqu'elle sera située à 120 pieds de la route Dublin et qu'elle ne sera pas visible;

Attendu que le terrain situé en avant de la remise est boisé ;

Attendu que la demande est pour un bâtiment de petite superficie et d'une hauteur de 10 pieds ;

Attendu que le demandeur a prévu au projet l'ajout d'ouvertures en façade de son bâtiment;

Attendu que le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

R-261-10-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 759, route Dublin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) 1866 Rue Dublin

Le demandeur désire construire un centre récréatif à l'emplacement de la patinoire extérieure actuelle de l'école primaire. Pour se faire, il souhaite déroger à la réglementation applicable concernant la marge de recul arrière et implanter la construction à une distance de 5,31 mètres sur un côté et de 6.32 mètres sur l'autre côté;

L'article 5.2 du règlement de zonage # 122 du village d'Inverness précise que la marge de recul arrière applicable est de 10 mètres.

Attendu que l'implantation du bâtiment est au même endroit que l'emplacement actuel de la patinoire extérieure de la municipalité dans la zone 9 R/S;

Attendu que le projet a été présenté au Service incendie régional de l'Érable (S.I.R.É) et que celui-ci doit respecter les normes au niveau de la sécurité du bâtiment;

Attendu que le projet doit respecter les surfaces de rayonnement calculées par monsieur François Dussault architecte mandaté par la municipalité pour la préparation des plans;

Attendu que la Commission scolaire des Bois Francs est limitée dans la superficie qu'elle peut céder à la municipalité pour construire le centre récréatif ;

Attendu que le CCU recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

R-262-10-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte la demande de dérogation mineure pour l'immeuble du 1866 Rue Dublin

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

14- ENTENTE EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2014-2015

R-263-10-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness engage Monsieur Michel Méthot comme chauffeur de camion de déneigement pour la saison 2014-2015 aux conditions spécifiées dans l'entente de travail entre la municipalité d'Inverness et Monsieur Méthot.

Qu'une indexation de 2 % soit accordée au renouvellement des ses ententes.

QUE le conseil de la Municipalité d'Inverness autorise la secrétaire-trésorière et/ou la secrétaire trésorière adjointe à signer l'entente de travail avec ces employés.

Que suite au départ de Monsieur Martin Germain comme chauffeur pour la saison 2014-2015, que la municipalité fasse paraître une offre d'emploi dans le journal « L'Avenir de l'Érable » pour le remplacement de celui-ci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

15- MODIFICATION DU DÉPÔT DE PROJET AU FONDS DE VISIBILITÉ ÉOLIENNE

R-264-10-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness modifie le projet qu'elle déposera dans le cadre du fonds de visibilité éolienne en ajoutant au projet l'achat d'une trentaine de balises qu'elle installera le long de l'allée piétonnière.

Le coût de l'achat des balises est de 3 449.25 \$ avant taxes et le coût de la main-d'œuvre pour la pose de ces balises est estimé à 500 \$

Que la directrice générale soit autorisée à signer tous documents relatifs au projet au fonds de visibilité éolienne au nom de la municipalité d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

16- DOSSIER NOUVEAUX ARRIVANTS

La directrice générale informe les membres du conseil de l'arrivée de trois nouveaux arrivants dans la municipalité. Ceux-ci sont venus chercher leur pochette au bureau municipal. Les adresses de ces nouveaux arrivants sont le 1812 Gosford, le 1790 Rue Dublin et le 308 Rue Gosford.

17- CONTRAT DE PRÊT POUR UN RÉSERVOIR DE DIESEL AU GARAGE MUNICIPAL.

R-265-10-2014 Proposé par Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accepte le contrat de prêt d'équipement pour un réservoir de diesel tel que présenté par Desroches, Groupe pétrolier (9225-4002 Québec Inc) au montant de 4,121.85\$ incluant les taxes. Un crédit de 0.1178\$ par litre sera émis par Desroches pour une consommation annuelle estimée de 35000 litres. Le réservoir deviendra alors la propriété de la municipalité.

Que la directrice-générale / secrétaire-trésorière Madame Sonia Tardif ou la directrice-générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe Madame Claudette Gagné soit autorisée à signer le contrat de prêt au nom de la municipalité d'Inverness.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

18-PROJET SURFACE MULTIFONCTIONNELLE

Suite à la directive de modification no 4 qui demande un crédit de 5 105.00 \$ + taxes à l'entrepreneur pour les armoires de cuisine et la vanité suite aux dessins et directives fournis lors de la soumission.

Suite à la directive de modification no 1 qui demande de fournir 16 870.00 \$ taxes incluses pour fournir et installer un isolant rigide 2 " sous la totalité de la dalle de la section patinoire .

R-266-10-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte le crédit de 5 105.00 \$ + taxes associé à la modification no 4

Que le conseil de la municipalité d'Inverness accepte que les travaux relatifs à la directive de modification no 1 pour un montant de 16 870.00 \$ taxes incluses soient exécutés mais que ces frais soient rediscutés avec les professionnels mandatés dans le projet ainsi qu'avec l'entrepreneur Bibeau Construction relativement à l'ambiguïté sur la soumission déposée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

19- JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES AÎNÉES

Pour souligner la journée internationale des personnes âgées, la Table de concertation des personnes âgées de l'Érable organise un dîner-théâtre le vendredi 3 octobre au centre communautaire de Plessisville.

Une demande de commandite de 50 \$ est demandée par la Table de concertation.

R-267-10-2014 Proposé par la conseiller Nicolas Mercier

Que le conseil de la municipalité d'Inverness donne une commandite de 50 \$ pour la journée internationale des personnes âgées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**20 – ENTENTES RELATIVES À L'ADHÉSION DE LA VILLE D'INVERNESS
AU CIRCUIT ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré au projet de bornes de recharge pour véhicules électriques.

R-268 -10-2014 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness autorise la directrice-générale / secrétaire-trésorière Madame Sonia Tardif ou la directrice-générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe Madame Claudette Gagné à signer tous les documents officiels au nom de la municipalité d'Inverness relatifs à l'entente avec Hydro Québec

Que la municipalité d'Inverness autorise la directrice-générale / secrétaire-trésorière Madame Sonia Tardif ou la directrice-générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe Madame Claudette Gagné à signer tous les documents officiels au nom de la municipalité d'Inverness relatifs à l'entente avec le Ministère des ressources naturelles.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

**21 – OFFRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE POUR LE SERVICE D'UN
INGÉNIEUR**

Considérant que Monsieur Sylvain Labrecque préfet et Madame Anick Gagnon ingénieure junior de la MRC de l'Érable sont venus présenter les ressources techniques existantes et les modifications qu'ils souhaitent apporter à l'offre de services présenté aux membres du conseil le 30 septembre dernier;

R-269-10-2014 Proposé par le conseiller Nicolas Mercier

Que la municipalité d'Inverness informe la MRC de sa décision qu'elle ne souhaite pas adhérer au regroupement des municipalité pour bénéficier de façon privilégiée des services d'ingénierie de la MRC de l'Érable et qu'elle continuera d'utiliser les services selon ses besoins pour la prochaine année.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

22 – VARIA

A) Entente avec le propriétaire du 115, Chemin de la Rivière Bécancour

Considérant que des arbres ont été enlevés par le Ministère des Transports du Québec sur la propriété du 115, Chemin de la Rivière Bécancour lors des travaux de reconstruction du Pont Mooney;

Considérant que la municipalité a obtenu une permission d'occupation le 18 décembre 2009 de Monsieur Jonathan Turgeon et qu'elle s'est engagée de remplacer les arbres enlevés sur une distance approximative de 75 pieds;

Considérant que les travaux doivent avoir lieux le plus tôt possible cet automne;

R-270-10-2014 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité accepte l'offre de services de Monsieur Jean-François Dion au montant de 600.00 \$ + les taxes applicables pour la fourniture des cèdres et la plantation de ceux-ci aux endroits désignés sur le terrain par le propriétaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

B) Demande d'aide financière du club optimiste d'Inverness pour la fête de Noël 2014

Un montant de 845 \$ a été retenu au budget pour cette fête.

R-271-10-2014 Proposé par Paul Lambert

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 845.00 \$ pour la fête de Noël 2014.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

C) Demande d'aide financière pour l'édition 2014 de la fête des membres d'ORAPÉ

Cet organisme demande l'aide de la municipalité d'Inverness soit par un don d'argent, en jouets, en cadeaux ou sous forme de nourriture afin d'offrir une belle fête de Noël aux membres d'ORAPÉ.

La municipalité d'Inverness n'a rien prévu à son budget 2014 pour la fête de Noël d'ORAPE

D) Demande concernant le 115, chemin de la Seigneurie

Considérant qu'en août 2014 la municipalité a reçu des plaintes demandant que le zonage résidentiel dans le secteur du chemin de la Seigneurie soit appliqué ;

Considérant qu'un avis d'infraction a été émise le 14 août dernier au propriétaire du 115 chemin de la Seigneurie par l'inspecteur de la municipalité;

Considérant que la municipalité a reçu une demande de rencontre avec le propriétaire du 115, chemin de la Seigneurie et que celle-ci a eu lieu le 23 septembre 2014 ;

R-272-10-2014 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness analyse le dossier afin d'évaluer les différentes possibilités pour solutionner le problème le plus tôt possible.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

E) Protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Attendu que la Municipalité d'Inverness a pris connaissance du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière à la municipalité dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

R-273-10-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Séance ordinaire du 7 octobre 2014

Que la municipalité autorise Monsieur Michel Berthiaume maire à signer en son nom le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

F) Offre de service de Solution Eau Air Sol (EAS)

Considérant que des dommages ont été causés au terrain du garage municipal suite aux bris du réservoir de diesel au printemps dernier;

Considérant que la municipalité a mandaté l'entreprise Groupe Hénault pour suivre le dossier auprès du Ministère de l'environnement, faire les analyses de sols, évaluer les quantités de sols contaminés ainsi que diriger la municipalité dans les travaux qu'elle doit faire pour régler le problème ;

Considérant que les travaux sont urgents à réaliser avant l'arrivée de l'hiver;

Considérant que l'entreprise Groupe Hénault a négocié des tarifs préférentiels pour la municipalité auprès de Solution Eau Air Sol pour recevoir les sols contaminés;

R-274 -10-2014 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité accepte l'offre de service de la firme Solution Eau Air Sol selon le devis 10333 (numéro d'autorisation Q1-3647) pour recevoir les sols contaminés suite aux travaux demandés par Groupe Hénault.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

G) Site internet

La directrice générale informe les membres du conseil que les travaux réalisés sur le site, leurs seront présentés prochainement.

H) Travaux de marquage sur les nouveaux trottoirs sur la rue Dublin.

Ce point sera discuté ultérieurement en prévision du budget 2015.

23 – PÉRIODE DE QUESTIONS

24 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-275-10-2014 Proposé par le conseiller Paul Lambert

Que la séance soit levée à 21 h 00.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS**

Maire

Directrice générale /
Secrétaire-trésorière